

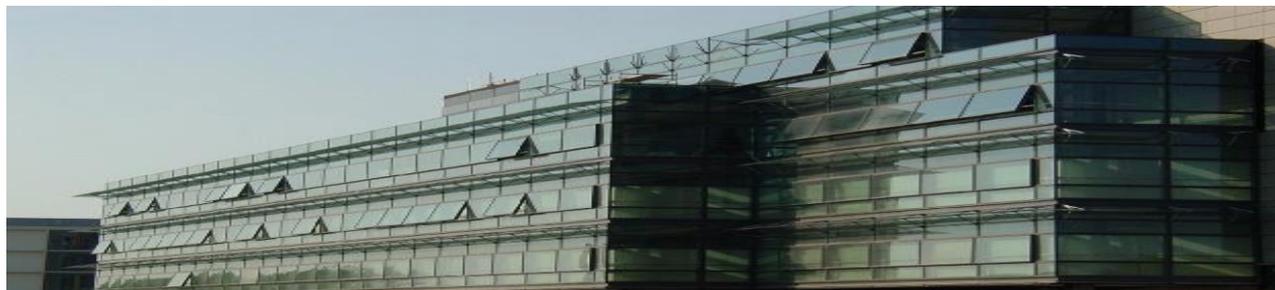


CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Avis « Perspectives économiques sectorielles à moyen et long terme  
dans une optique de durabilité » (1<sup>er</sup> volet)**

**Le secteur financier**

**Le secteur industriel**



**Conférence de presse  
Jeudi, le 10 juillet 2014**

# Méthode de travail

- ◆ **Saisine propre** du CES, décidée par l'Assemblée plénière du 12 janvier 2012 dans le cadre de la déclaration d'accord sur un programme d'activité du CES pour la période 2012-2014.
- ◆ Compte tenu des situations spécifiques à chaque secteur économique, le CES a décidé **d'aborder et d'arrêter les différents volets de l'avis séparément**, dès finalisation.
- ◆ Le présent avis sur les secteurs financier et industriel constitue donc le **premier volet** de l'avis du CES sur les perspectives de l'économie luxembourgeoise, secteur par secteur, à moyen et long terme dans une optique de durabilité.
- ◆ Cet avis sera suivi par l'analyse **d'autres secteurs** qui font l'objet d'avis futurs, à savoir notamment **l'artisanat, le commerce, le transport et la logistique, etc ....**

# Le secteur financier du Luxembourg

## **Secteur financier = secteur économique dominant**

- 149 banques
- 92 compagnies d'assurances
- 310 professionnels du secteur financier (PSF)
- 3881 fonds d'investissement

- ⇒ *Deuxième plus grand exportateur de services financiers du monde (derrière la Grande-Bretagne et devant la Suisse)*
- ⇒ *Deuxième centre mondial de fonds d'investissement après les Etats-Unis*
- ⇒ *Premier centre de banque privée dans la Zone Euro.*

## **Secteur de l'assurance**

- ⇒ *Leader dans la zone des pays de l'EEE de par la commercialisation en libre prestation de services de produits d'assurance vie*
- ⇒ *Plus grand centre européen pour les captives de réassurance*

# Le poids du secteur financier

La place financière contribue pour environ :

- un tiers au PIB
- un tiers aux recettes fiscales de l'Etat (y compris l'impôt sur les salaires)
- 17 % de l'emploi total, soit 65.000 emplois, auxquels il faut ajouter les nombreux professionnels qui pivotent autour de la place financière (ces professionnels qui " pivotent " autour de la place financière ne sont pas spécialement réglementés et par conséquent ne peuvent pas être statistiquement isolés)
  - 23% des salariés ont la nationalité luxembourgeoise
  - 77% de résidents étrangers et de frontaliers

Le nombre de salariés du secteur de l'assurance pour sa part est passé de 2654 à 6153 de 2002 à 2012, soit une augmentation de 131,83%.

# Les 5 piliers stratégiques

## A première vue:

- ◆ Recul des métiers classiques de la banque
- ◆ Fonds d'investissement et PSF portent la croissance  
(le capital administré par les fonds d'investissement a plus que doublé depuis l'année 2000)  
**mais** liens étroits entre les acteurs du secteur financier (p.ex. presque la moitié des banques et une majorité des compagnies d'assurance vie sont dépositaires pour l'industrie des fonds d'investissement)

## Typologie selon les activités 5 piliers stratégiques

- ◆ Banque privée/gestion de fortune
- ◆ Gestion d'actifs et fonds d'investissement
- ◆ Crédits internationaux
- ◆ Assurances et réassurances
- ◆ Financements structurés

# La banque privée

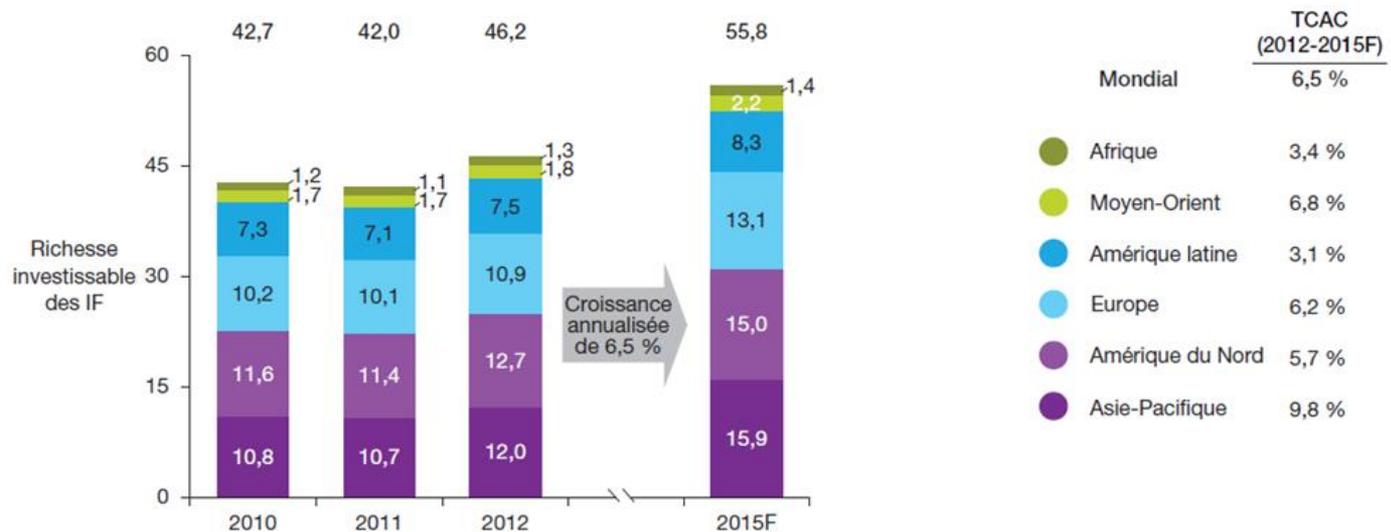
- La banque privée fournit des produits et des services sophistiqués, adaptés à une clientèle « aisée » avec un certain niveau de patrimoine
- Mérite une attention particulière et il importe d'être compétitif sur le segment du haut de gamme pour plusieurs raisons :
  - potentiel brut du marché réel + nouveaux besoins des clients
  - clientèle exigeante et grosse consommatrice de services et de produits financiers
  - croissance de la richesse dans les marchés émergents
- ⇒ relais de croissance important pour les banques

# La richesse dans le monde : Etat et tendances

En 2012, la population des individus fortunés (IF) a augmenté de 9,2 % pour atteindre 12 millions de personnes.

La richesse cumulée (investissable) a augmenté de 10 % pour atteindre 46.200 milliards de dollars US.

Prévisions : croissance soutenue de la richesse investissable jusqu'en 2015, tirée principalement par la croissance en Asie-Pacifique



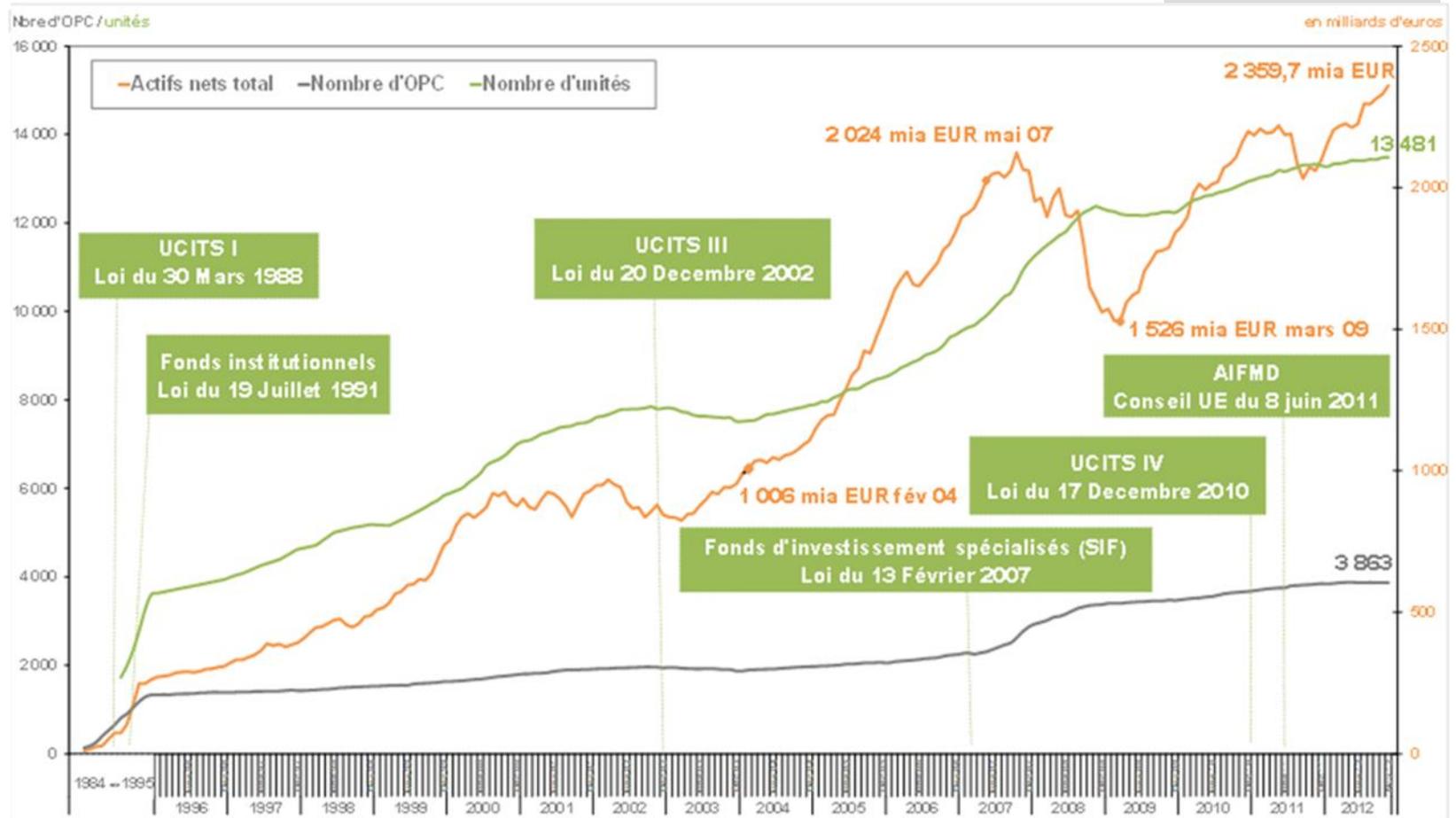
# Les principaux défis

- ◆ maîtriser les changements de réglementation et les variations de réglementation dans différentes régions (être en conformité nécessite beaucoup de temps et des ressources humaines et financières conséquentes)
- ◆ suivre et comprendre l'évolution des règles
- ◆ ajuster les politiques et les procédures
- ◆ mettre à jour les plateformes et les technologies
- ◆ développer et mettre en œuvre des plans de développement commercial
- ◆ mettre l'accent sur une bonne réputation pour gagner de nouvelles parts de marché
- ◆ développer les compétences des gestionnaires de patrimoine
- ◆ développer les connaissances linguistiques et les connaissances quant aux sensibilités et pratiques culturelles des clients des marchés émergents

# La gestion d'actifs et les fonds d'investissement

- ◆ Secteur très dépendant des réglementations
- ◆ Luxembourg = très ouvert à l'international et premier pays à avoir transposé la directive UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities ou OPCVM: Organismes de placement collectif en valeurs mobilières).
- ◆ Les fonds réglementés par la directive UCITS dominent cette industrie en Europe et la distribution transfrontalière dans le monde.
  - ⇒ Croissance remarquable depuis 1988
- ◆ Le Luxembourg est aujourd'hui le premier centre de fonds d'investissement en Europe et le deuxième au niveau mondial après les Etats-Unis
- ◆ Les fonds d'investissement spéciaux (loi FIS de 2007), destinés à une clientèle professionnelle, ont également eu du succès et contribué à la croissance du secteur.
- ◆ Le Luxembourg est également leader en matière de fonds "charia compliant" (conformes aux normes et au droit islamique).

# L'évolution des OPC luxembourgeois depuis 1984



# Les principaux défis

La disponibilité d'une large gamme de prestataires de services hautement spécialisés dans l'administration et dans la distribution transfrontalière de fonds d'investissement, fait du Luxembourg la plateforme de choix des promoteurs de fonds pour la commercialisation de leurs produits au niveau européen et mondial (le Luxembourg possède 47.000 certificats/agréments pour les vendre à l'étranger).

A l'avenir, il faudra :

- ◆ garder un cadre légal et réglementaire à la pointe du progrès
- ◆ offrir à la fois un niveau élevé de protection des investisseurs et une flexibilité inégalée dans la conception d'organismes de placement collectif
- ◆ continuer à créer des produits sur mesure pour des marchés ou des types de clientèle spécifiques

# Le secteur des assurances

- ◆ grande résilience lors de la récente crise financière
- ◆ stabilité du business model de l'assurance et de la réassurance
- ◆ large diversification des activités, de la clientèle et des marchés servis
- ◆ très forte prépondérance du marché d'assurance vie internationale (81% des primes totales encaissées par les entreprises d'assurance directe)

Hors la réassurance, il faut distinguer 2 marchés principaux :

- le marché national : il s'agit de contrats d'assurances vie et non-vie vendus à des clients particuliers et entreprises établis au Grand-Duché de Luxembourg;
- le marché international (en libre prestation de services): ce marché se compose des affaires réalisées en assurance vie et non-vie auprès de clients établis hors du Grand-Duché de Luxembourg, principalement dans l'Espace Economique Européen (EEE).

# Le marché national

- ◆ présente un haut degré de maturité
- ◆ le potentiel de croissance est étroitement lié à l'évolution de l'économie luxembourgeoise et des investissements réalisés à Luxembourg (immeubles, voitures, nouvelles entreprises)
- ◆ l'encaissement y réalisé à la fois en assurance-vie et en assurance non-vie (représentant 9% des primes totales) connaît une croissance modeste, mais constante qui s'explique avant tout par la hausse soutenue et également régulière de la population.
- ◆ l'évolution du chiffre d'affaires se trouve intimement liée au pouvoir d'achat des ménages et à la conjoncture économique. Le secteur soutient ainsi toutes mesures susceptibles de relancer la croissance économique
- ◆ l'emploi sur le marché national évolue de manière positive, mais de façon modeste

# Le marché international (en libre prestation de services)

- ◆ le Luxembourg est leader en Europe en commercialisation de produits d'assurances vie en libre prestation de services (81% de l'encaissement total réalisé par le secteur d'assurance directe luxembourgeois)
- ◆ très forte influence des réglementations européennes
- ◆ clientèle diversifiée
- ◆ plusieurs marchés de niches
- ◆ en concurrence directe avec les entreprises des autres pays-membres de l'Union Européenne
- ◆ le secteur est de plus en plus apparenté au monde bancaire et des tendances récurrentes visent à lui octroyer les mêmes règles pourtant peu adaptées aux spécificités inhérentes au monde de l'assurance, comme p.ex. Mifid, ou encore des réflexions visant à instaurer un fonds de garantie

# Les principaux défis

- ◆ Les opérateurs opérant en libre prestation de services sont de plus en plus confrontés à des entraves qui inhibent la commercialisation de leurs produits outre frontières ce qui entraîne une volatilité permanente, alors que son développement est directement conditionné par les évolutions réglementaires européennes et nationales
- ◆ Deux projets de réglementations relatifs à la distribution de contrats d'assurance en Europe, à savoir PRIP's (Packaged Retail Investment Products) et IMD 2 (Révision de la directive intermédiation en assurance) risquent d'impacter directement le développement du secteur, notamment par l'introduction de nouvelles règles en matière d'informations précontractuelles et de transparence des produits et de leurs frais.
- ◆ La réforme réglementaire européenne " Solvabilité II " nécessitera une augmentation du capital et des fonds propres ainsi que l'emploi de moyens supplémentaires aux niveaux de l'informatique, du consulting, du reporting, de l'organisation, du contrôle interne et externe etc....

# Les crédits internationaux

- ◆ Dans les années '70, l'activité des crédits internationaux s'est développée au Luxembourg comme une partie de ce qu'on appelait alors " l'Euromarché ".
- ◆ Les filiales luxembourgeoises de banques étrangères se sont spécialisées dans cette activité car il était plus favorable de comptabiliser les crédits internationaux dans les bilans d'une banque luxembourgeoise
- ◆ Après harmonisation des exigences de réserves minimales dans la zone euro, cette activité a continué au Luxembourg à cause de la présence d'un personnel hautement qualifié, ainsi que des systèmes comptables adaptés et des nombreux traités de non-double imposition conclus par le Luxembourg.
- ◆ Il y a aussi des raisons purement juridiques, telles que l'environnement juridique général solide, les possibilités de structuration à travers des entités juridiques spécifiques, le droit des sûretés et les possibilités de compensation (netting).
- ◆ L'activité de crédits internationaux est d'ailleurs hautement complexe en pratique, ce qui fait que sa délocalisation n'est pas probable.

# Les principaux défis

- ◆ Cette activité doit se justifier en permanence dans la concurrence intra-groupe
- ◆ Il est important de maintenir les avantages classiques, tels que la fiabilité, la vitesse, les " courts-chemins " du Luxembourg et, évidemment, son caractère international
- ◆ Il est également important de maintenir un personnel hautement qualifié, puisque cette activité, comme d'autres, se concentre sur la haute valeur ajoutée.
- ◆ Des changements majeurs pourraient intervenir par des initiatives de certains opérateurs d'offrir des plateformes unifiées de gestion de crédits internationaux qui permettraient aux banques un "outsourcing" de nombreuses activités connexes à la tenue des livres dans le bilan.
- ◆ De tels changements pourraient nuire au Luxembourg, sauf dans l'hypothèse où le Luxembourg serait lui-même le siège de telles plateformes.
- ◆ Les banques de la place s'intéressent davantage à ce créneau classique de la place financière qui est susceptible de leur permettre de développer de nouvelles activités au Luxembourg.

# Les financements structurés

- ◆ Y sont représentées des sociétés qui ont leur "headquarter" au Luxembourg, mais leurs succursales sont à l'étranger.
- ◆ Il en existe à peu près 43.000 au Luxembourg qui emploient +/- 2.400 personnes, génèrent 600 millions EUR d'impôts et 360 millions EUR de valeur ajoutée.
- ◆ Il est à noter que les impôts sont supérieurs à la valeur ajoutée, mais avec l'introduction d'une imposition minimale (qui est passé de 1.500 EUR à 3.000 EUR), les impôts prélevés vont certainement augmenter encore.

# Les principaux enjeux au niveau des réglementations et directives

- ◆ Une réglementation conséquente, et mondiale, des secteurs financiers s'impose aux yeux du CES afin d'éviter qu'une crise similaire à celle éclatée en 2008 ne se reproduise.
- ◆ Les multiples directives et régulations actuellement en gestation présentent un vrai défi d'existence à cause de leur étendue, leur apparition successive ainsi qu'en raison des nombreux détails techniques (ex. : T2S - Target 2 Securities, AIFMD - Alternative Investment Fund Managers Directive, UCITS 5, FATCA - Foreign Account Tax Compliance Act).
- ◆ Une mise en conformité rapide avec les réglementations constitue un atout compétitif.

# Les principaux enjeux au niveau de l'échange de renseignements en matière fiscale

- ◆ Depuis avril 2013, le Luxembourg a décidé:
  - d'appliquer à partir de 2015 l'échange automatique d'informations dans le cadre de l'actuelle directive épargne de l'UE pour les paiements d'intérêts au sein de l'UE;
  - de promouvoir l'échange automatique comme standard global par la signature en mai 2013 de la convention multilatérale de l'OCDE;
  - de demander que l'adoption du nouveau champ d'application de la directive "fiscalité de l'épargne" soit liée à l'introduction de mesures équivalentes dans les autres pays tiers ("level playing field")
- ◆ L'échange automatique d'informations dans l'UE ne peut se faire sans mesures équivalentes dans les pays tiers.
- ◆ Il faut éviter une fragmentation des marchés des services financiers.
- ◆ Le CES encourage le Gouvernement à rester résolument engagé sur la voie de la transparence et de l'échange d'informations à des fins fiscales.

# Les principaux enjeux au niveau de l'Union bancaire

- ◆ L'objectif de l'Union bancaire est de créer un dispositif harmonisé de sauvetage et de liquidation des banques pour casser le lien entre les faillites privées et les sauvetages/endettements publics, d'atténuer le risque de contagion entre les Etats membres et donc de renforcer la stabilité financière de la zone euro, à travers 3 piliers :
  1. Le "Mécanisme de surveillance unique" (MSU) doit garantir une supervision cohérente du secteur bancaire dans la zone euro par la BCE.
  2. Le "Mécanisme de résolution unique" (MRU) doit mettre en place un système de "bail-in", pour que les banques soient renflouées en capital, en particulier par leurs créanciers et leurs actionnaires, par opposition au "bail-out", privilégié pendant la crise, qui consistait à injecter des fonds publics. Le MRU sera doté à terme d'un "Fonds de résolution unique" (FRU), alimenté par les banques elles-mêmes.
  3. Le système de garantie et de dépôt unique (à terme).
- ◆ Ces mécanismes sont lourds à porter pour l'industrie financière européenne mais l'Union bancaire va définitivement libérer le Luxembourg du reproche qu'il aurait une place financière surdimensionnée par rapport au reste de son économie.
- ◆ L'Union bancaire permet également la création d'un marché unique des services financiers qui est la condition indispensable pour la survie même de la place financière du Luxembourg.

# Les principaux enjeux au niveau de la finance islamique

- ◆ La finance islamique a connu une croissance annuelle moyenne d'environ 15% pendant les dix dernières années et témoigne donc d'une forte capacité à résister à un environnement difficile et en mutation.
- ◆ Le Luxembourg devrait profiter de cette niche en plein développement et élargir son offre de produits en lançant, par exemple, un projet de création d'un sukuk afin de profiter de ressources financières inexploitées au sein des pays musulmans.
- ◆ La finance islamique pourra être une niche dans une panoplie de produits; elle doit donc faire partie d'une stratégie de diversification et ne sera pas – à elle seule - un pilier majeur de la place.
- ◆ Le Luxembourg peut offrir ses services aux spécialistes de la finance islamique; il ne doit pas s'ériger en maître en face de clients qui sont souvent originaires de pays à tradition musulmane en face desquels il serait cavalier de s'ériger en donneur de leçons.

# Les principaux enjeux au niveau de l'évolution des métiers et des formations nécessaires

- ◆ Tout d'abord, il faut être conscient que les métiers de demain ne sont pas connus en détail. Des changements de tendance peuvent intervenir très rapidement et le secteur financier est soumis à des cycles influençant fortement son évolution.
- ◆ Le type de clientèle, à laquelle s'adresse l'offre luxembourgeoise, tend à devenir de plus en plus sophistiqué et les demandes en émanant de plus en plus complexes.
- ◆ Au niveau du secteur bancaire en général et de l'assurance (assurances-vie commercialisées en libre prestation de services), le constat est bien souvent similaire avec une tendance qui va clairement vers des profils de type BAC +5 avec des connaissances juridiques associées à un savoir poussé en ce qui concerne différents régimes fiscaux applicables.
- ◆ Le Luxembourg étant spécialisé dans l'administration et la gestion de fonds, les emplois dans ce domaine se situent généralement à un niveau Bac +2 avec accent sur la comptabilité, mais plus récemment également à un niveau Bac +5 dans les domaines "risk management" et "compliance & legal " nécessitant des connaissances juridiques approfondies afin de pouvoir mettre en œuvre correctement les réglementations européennes (et/ou internationales).

# Les principaux enjeux au niveau de l'évolution des métiers et des formations nécessaires

- ◆ Pour que le Luxembourg puisse être davantage actif dans la conception de produits innovants pouvant créer des avantages compétitifs par rapport aux concurrents, il est primordial de s'assurer une disponibilité suffisante de la main-d'œuvre hautement qualifiée nécessaire pour occuper ces postes.
- ◆ A cet effet, le CES a formulé des recommandations au sujet de
  1. La formation initiale
  2. La formation supérieure
  3. La formation continue
  4. La formation de réorientation en cas de perte d'emploi

# Les principaux enjeux en termes d'image

- ◆ La place financière du Luxembourg souffre d'un déficit d'image reléguant son expertise au second plan.
- ◆ Il faut trouver une image de marque pouvant refléter la mutation et la diversification du secteur et dépasser le cliché de « paradis fiscal ».
- ◆ Il faut faire appel à des professionnels dans l'élaboration de la marque "Luxembourg", d'implémenter une stratégie de communication coordonnée au niveau national, de consolider les relations avec les médias étrangers et de poursuivre les efforts de promotion de la diversité de l'économie et du secteur financier.
- ◆ Luxembourg for Finance travaille à la promotion de la place financière à l'étranger et à la coordination de messages clés fondés sur l'expertise, le caractère innovant et international du secteur
- ◆ La mise en place officielle d'un comité de coordination interministériel et interinstitutionnel en matière de " Nation Branding " jouera un rôle primordial dans ce sens.

# Conclusions

- ◆ Le Luxembourg doit consolider ses avantages existants (l'aspect multi-culturel, multi-lingue et ouvert, combiné à une qualité de vie élevée ainsi que sa capacité à gérer des problèmes transfrontaliers et internationaux),
- ◆ Le développement de la place financière dépend de sa capacité d'exporter des services financiers.
- ◆ Parmi les évolutions majeures, le maître mot de l'avenir sera la réglementation.
- ◆ Une faculté d'adaptation rapide constitue dans ce contexte un atout compétitif et pourrait permettre de gagner des parts de marché.
- ◆ Eviter une fragmentation du marché unique et veiller à ce que la liberté d'établissement établie par les directives européennes et le " level playing field " au niveau européen, soit respectés.
- ◆ L'abandon du secret bancaire n'est pas l'essentiel des défis.
- ◆ Il s'agira de profiter de la transparence fiscale dans la recherche de nouveaux clients tout en préservant la protection des données personnelles.
- ◆ La formation reste l'élément clé du savoir-faire sur la place financière.

# Pistes à suivre

- ◆ Consolider l'expertise dans le domaine de l'ingénierie financière et de la structuration patrimoniale et s'adapter davantage à une clientèle sophistiquée.
- ◆ Développer des initiatives en matière d'investissements "éthiques" (finance islamique, microfinance, écotecnologies, etc.) et la création de hubs et de plateformes spécialisées (pour les services de paiements, les services de règlement/compensation, etc.).
- ◆ Se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée pour pouvoir assurer le développement de nouvelles activités et garantir la faculté d'adaptation aux nouvelles réglementations.
- ◆ Mettre en place une veille économique efficace
- ◆ Développer un cadre légal et organisationnel facilitant la mise en œuvre de plateformes d'échange et de réalisation de projets innovants entre acteurs du secteur financier, de la recherche publique et du secteur de l'ICT.
- ◆ Améliorer la coordination entre les divers acteurs de la recherche publique, mieux délimiter leurs champs d'action et promouvoir le dialogue intersectoriel (finance, droit, science des services et informatique) et de créer un véritable écosystème.<sup>27</sup>



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Merci pour votre attention !**



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

# Le secteur industriel

# Quelques caractéristiques de l'industrie luxembourgeoise

- ◆ *Au cours des trente dernières années, la structure des exportations de marchandises s'est profondément modifiée et aujourd'hui les produits métalliques représentent moins d'un tiers de la valeur totale, contre plus des deux tiers en 1973.*
- ◆ *En dépit de l'accentuation de la spécialisation dans les biens intermédiaires, la gamme des produits exportés s'est élargie. Aux produits de plus longue tradition (produits agro-alimentaires, pneumatiques, produits plastiques et textiles, faïence) se sont ajoutés le verre, les métaux non ferreux (cuivre et aluminium), les supports en papier et les supports informatiques notamment.*
- ◆ *L'industrie luxembourgeoise exporte plus de 85% de sa production; pour certaines branches comme la métallurgie, le caoutchouc, le verre, cette part dépasse même 90%.*
- ◆ *La part des exportations intra-communautaires représente environ 80 % et les pays limitrophes couvrent 56 % du total (28 % pour l'Allemagne, 16 % pour la France et 12 % pour la Belgique).*

# La place de l'industrie dans l'économie luxembourgeoise

- ◆ *Environ 850 entreprises en 2013 (avec près de 100 entreprises occupant entre 50 et 249 salariés et 26 entreprises avec plus de 250 salariés).*
- ◆ *L'emploi dans l'industrie est de 37.000 environ (stable depuis 2000).*
- ◆ *La part relative dans l'emploi total a régressé de 13,6 % en 2000 à 9,6 % en 2012 (notamment parce que les services ont progressé).*
- ◆ *La part relative de l'industrie, y compris la branche "énergie", dans la valeur ajoutée brute totale est passée de 15,3% en 1995 à 12,6% en 2000 puis à environ 7% à partir de l'année 2010.*
- ◆ *La part salariale dans la VAB a connu un léger fléchissement dans l'industrie en 2007, passant de 61% à 51%, pour repartir à la hausse par la suite et atteindre 87,2% en 2013.*

# Analyse en 2 étapes

Le CES a procédé en deux étapes pour donner une image du secteur industriel aussi proche que possible de la réalité.

## ◆ Élimination des entreprises non représentatives du secteur industriel.

Pour figurer dans l'échantillon, devaient:

- avoir un emploi salarié supérieur ou égal à 50 personnes ; ou
- avoir un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 8,8 millions EUR (et emploi >0); ou
- avoir une part du chiffre d'affaires provenant du marché international supérieure ou égale à 40% (et emploi >0).

D'après ces critères, un total de 214 entreprises a ainsi été retenu, ce qui ne correspond qu'à 24,2% des entreprises industrielles (selon la NACE), mais représente néanmoins 87,1% de l'emploi et 91% de la VAB de l'ensemble de l'industrie luxembourgeoise.

## ◆ Regroupement des entreprises retenues dans l'échantillon selon leurs principales caractéristiques.

Lors de la deuxième étape, le CES procédait à un regroupement des entreprises industrielles ainsi retenues selon 5 critères correspondant aux principaux facteurs d'influence ayant un impact sur les entreprises du secteur (intensité en capital, intensité en énergie, degré de qualification de la main-d'œuvre, clientèle visée (internationale ou nationale) et degré d'innovation intégré aux produits ou aux procédés utilisés).

# Définitions des typologies utilisées

- ◆ L'intensité capitaliste a été définie comme l'investissement brut corporel divisé par le coût salarial (moyennes annuelles des 5 dernières années) et une entreprise est jugée intensive en capital si ce taux est supérieur ou égal à 24.
- ◆ L'intensité en consommation énergétique a été définie comme la part des achats de biens énergétiques dans la valeur totale des achats de biens et services de l'entreprise et une entreprise est jugée intensive en énergie si cette part est supérieure ou égale à 10 %.
- ◆ La qualification de la main-d'œuvre a été mesurée par le salaire brut moyen par tête, à défaut d'autres indicateurs plus appropriés. Avec une subdivision comprenant les classes " $\leq$  à 35 KEUR", "de 36 à 45 KEUR", "de 46 à 51 KEUR" et " $\geq$  à 52 KEUR", les quartiles étaient équilibrés.
- ◆ Concernant la part du chiffre d'affaires réalisée à l'étranger, une subdivision comprenant les classes " $\leq$ 41%", "42-76%", "77-96%", " $\geq$ 97%", produit des quartiles homogènes.
- ◆ Pour ce qui est de l'innovation en procédés ou en produits, la classification des entreprises a été effectuée suivant les agrégats spéciaux définis par Eurostat, mais en ne distinguant que 2 classes de grandeur différentes, c'est-à-dire "hightech" et "lowtech" (qui regroupe les 3 autres catégories utilisées par Eurostat, à savoir "medium-high", "medium-low" et "low").

# La matrice d'analyse

|  |              | SOUS-POPULATION INDUSTRIE |                |               | ECONOMIE TOTALE |             |
|--|--------------|---------------------------|----------------|---------------|-----------------|-------------|
| Quantiles  |              | nn                        | emploi salarié | VABcf         | emploi salarié  | PIBcf       |
| <b>1. Intensité capitalistique</b>   |              |                           |                |               |                 |             |
| Q1   | 0            | 29,0%                     | 4,1%           | 2,3%          | 0,4%            | 0,1%        |
| Q2   | 1 - 8        | 20,6%                     | 11,5%          | 10,2%         | 1,0%            | 0,6%        |
| Q3   | 9 - 23       | 25,7%                     | 39,8%          | 38,0%         | 3,5%            | 2,4%        |
| Q4   | >=24         | 24,8%                     | 44,6%          | 49,6%         | 3,9%            | 3,1%        |
|  | <b>total</b> | <b>100,0%</b>             | <b>100,0%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>8,7%</b>     | <b>6,2%</b> |
| <b>2. Intensité en consommation énergétique</b>                              |              |                           |                |               |                 |             |
| Q1   | <=2%         | 20,1%                     | 8,1%           | 9,5%          | 0,7%            | 0,6%        |
| Q2   | 3 - 5%       | 29,4%                     | 19,7%          | 16,8%         | 1,7%            | 1,0%        |
| Q3   | 6 - 9%       | 26,6%                     | 33,6%          | 28,2%         | 2,9%            | 1,8%        |
| Q4   | >=10%        | 23,8%                     | 38,6%          | 45,5%         | 3,4%            | 2,8%        |
|  | <b>total</b> | <b>100,0%</b>             | <b>100,0%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>8,7%</b>     | <b>6,2%</b> |
| <b>3. Qualification de la main-d'œuvre (Salaire brut moyen du personnel)</b> |              |                           |                |               |                 |             |
| Q1   | <=35 Keur    | 24,8%                     | 14,0%          | 8,6%          | 1,2%            | 0,5%        |
| Q2   | 36 - 45 Keur | 25,2%                     | 11,4%          | 7,7%          | 1,0%            | 0,5%        |
| Q3   | 46 - 51 Keur | 25,2%                     | 25,1%          | 27,2%         | 2,2%            | 1,7%        |
| Q4   | >=52 Keur    | 24,8%                     | 49,6%          | 56,5%         | 4,3%            | 3,5%        |
|  | <b>total</b> | <b>100,0%</b>             | <b>100,0%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>8,7%</b>     | <b>6,2%</b> |
| <b>4. Part du chiffre d'affaires en provenance de l'étranger</b>             |              |                           |                |               |                 |             |
| Q1   | <=41%        | 24,8%                     | 21,0%          | 17,3%         | 1,8%            | 1,1%        |
| Q2   | 42-76%       | 25,2%                     | 24,1%          | 22,4%         | 2,1%            | 1,4%        |
| Q3   | 77- 96%      | 25,2%                     | 21,6%          | 26,4%         | 1,9%            | 1,6%        |
| Q4   | >=97%        | 24,8%                     | 33,3%          | 34,0%         | 2,9%            | 2,1%        |
|  | <b>total</b> | <b>100,0%</b>             | <b>100,0%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>8,7%</b>     | <b>6,2%</b> |
| <b>5. Utilisation de technologies</b>  |              |                           |                |               |                 |             |
| Q1   | Hightech     | 27,6%                     | 22,4%          | 21,9%         | 2,0%            | 1,4%        |
| Q2   | Lowtech      | 72,4%                     | 77,6%          | 78,1%         | 6,8%            | 4,9%        |
|  | <b>total</b> | <b>100,0%</b>             | <b>100,0%</b>  | <b>100,0%</b> | <b>8,7%</b>     | <b>6,2%</b> |

# L'ANALYSE ET RECOMMANDATIONS DU CES SELON LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INFLUENCE PRIS EN COMPTE

- ◆ Les quatre premiers sujets (intensité capitaliste, intensité énergétique, besoin de main-d'œuvre qualifiée et présence sur les marchés étrangers) jouent un rôle très important dans le secteur industriel luxembourgeois et ce tant au niveau de la création de valeur ajoutée qu'au niveau de la répartition de l'emploi.
- ◆ Pour les trois premiers, le dernier quartile (Q4) représente à chaque fois près de la moitié ou de la VAB.
- ◆ Pour le cinquième sujet, à savoir l'utilisation de technologies, le critère de sélection retenu, certes très simpliste et donc critiquable, montre une image inverse.

# Au sujet de l'intensité capitalistique

- ◆ La forte intensité capitalistique semble être une caractéristique propre à l'industrie (88% de la VAB dans les deux catégories supérieures Q3 et Q4 et la moitié de la VAB dans le quartile extrême Q4) et reflète la présence dans le pays de quelques industries dites "lourdes", hautement «machinisées» et souvent "à haute valeur ajoutée".
- ◆ En absence de moyens financiers propres suffisamment élevés, les chances de succès dépendent certainement des conditions d'accès aux sources de financement externes (crédits, prise de participation ...). Pour cela il faut :
  - améliorer les instruments existants ou mettre en place de nouveaux instruments pour faciliter l'accès au financement
  - inciter le financement par capital-risque
  - promouvoir divers incitants comme par exemple la garantie publique reçue par les banques sur les crédits octroyés aux entreprises
  - rapidement démarrer le Luxembourg Future Fund, annoncé par le gouvernement en 2012, pour soutenir la diversification et le développement durables de l'économie
  - rendre prévisible le cadre réglementaire impactant l'activité industrielle

# Au sujet de l'intensité énergétique

- ◆ La forte intensité énergétique s'explique avant tout par les types de productions pour lesquels il n'existe pas de perspectives de réduction dramatique de la consommation d'énergie à CT ou MT.
- ◆ Le CES plaide donc en faveur d'une politique à double voie :
  - assurer des approvisionnements énergétiques appropriés aux industries assez ou très intensives, qui représentent presque  $\frac{3}{4}$  de l'emploi ou de la VAB,
  - pousser les efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique, qui pourraient influencer la structure de consommation énergétique de l'industrie à Mt et LT.
- ◆ Mais attention, il ne s'agit pas d'influencer la structure existante en négligeant ou en pénalisant les industries intensives en énergie et en espérant pouvoir les compenser ou surcompenser par des industries moins intensives. Ce pari serait très risqué, ceci d'autant plus que certaines activités visées à juste titre par la politique de développement économique nationale restent intensives en énergie (data centers, certaines industries technologiques,...)

# Au sujet de la libéralisation des marchés de l'énergie

De manière générale, le CES plaide en faveur:

- ◆ d'une réduction de la dépendance énergétique et d'un développement des sources de production nationales et européennes en plaçant les sources de production compétitives notamment au profit de l'industrie;
- ◆ d'une parfaite maîtrise des coûts de réseau et d'une répartition judicieuse de ces coûts;
- ◆ d'une maîtrise des coûts de développement des sources d'énergies renouvelables dont l'utilité ne peut être mise en doute, en privilégiant aussi une approche efficacité-coût et en tirant avantage des potentiels du marché intérieur;
- ◆ d'instruments financiers favorisant le déploiement du potentiel écologiquement et économiquement intéressant d'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie (cf. SNCI, Office du Ducreire, ...);
- ◆ d'une approche holistique en matière de politique énergétique et climatique considérant les effets indirects des choix en termes de coûts, de retombées économiques et sociales et d'emplois.

# Au sujet de la réforme du système ETS (Emission Trading Scheme)

Le CES estime qu'il faut mettre en œuvre une réforme du système ETS en:

- ◆ abolissant toute incitation à la réduction ou à la délocalisation de productions industrielles;
- ◆ mettant sur un pied d'égalité les industries européennes performantes et leurs principaux concurrents internationaux qui, jusqu'ici, n'étaient pas soumis à un tel régime;
- ◆ rétablissant une perspective claire et davantage positive aux investisseurs industriels;
- ◆ offrant une perspective à long terme au secteur de la production électrique pour contribuer durablement à sa transformation;
- ◆ définissant des règles distinctes au niveau des quotas pour le secteur industriel exposé ou potentiellement exposé à une concurrence internationale, d'une part, et le secteur "protégé" de la production d'électricité, d'autre part.

# Autres opportunités à saisir

Pour pouvoir profiter des opportunités dans le secteur de l'industrie, le CES préconise de

- ◆ donner priorité aux actions d'amélioration des performances, synonymes de nouvelles demandes, plutôt que de fixer des caps absolus d'émissions ou de consommation d'énergie (directive ETS et directive efficacité énergétique).
- ◆ privilégier la mise en œuvre de solutions compétitives répondant aux besoins écologiques et économiques;
- ◆ définir un cadre de R&D propice et passer par des projets de démonstration dans les domaines clés des écotecnologies;
- ◆ encourager et faciliter la prestation de services énergétiques auprès des grands consommateurs d'énergie, par des instruments financiers adaptés pouvant leur servir de garanties à CT ou MT (p.ex. SNCI, Office du Ducroire);
- ◆ définir les priorités en matière de mise en œuvre d'énergies renouvelables de façon à optimiser les retombées économiques pour le pays.

# Au sujet de la qualification de la main-d'œuvre et de la politique de formation

La moitié de l'emploi industriel se retrouve dans la catégorie extrême (Q4).

Le fait que cette même catégorie produit 56% de la VAB confirme qu'il s'agit de secteurs assez productifs, ce qui paraît au CES être caractéristique pour la prestation de travail qualifié.

Dans une vue dynamique, le CES est d'avis qu'il y a lieu de développer d'avantage l'industrie dans la direction de la prestation de travail qualifié, tout en gardant également des débouchés industrielles pour les demandeurs d'emploi moins qualifiés.

Les recommandations du CES visent notamment à :

- ◆ Faciliter l'accès à la qualification pour les salariés non qualifiés;
- ◆ Introduire des périodes de professionnalisation;
- ◆ Promouvoir le « work based learning » dans le secteur industriel;
- ◆ Créer des centres sectoriels de formation;
- ◆ Renforcer les ressources et élargir l'offre en matière de formation industrielle.

# Au sujet des entreprises exportatrices

- ◆ Les importations et exportations sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'industrie. Il est peu indiqué de vouloir inverser cette situation dans une vue dynamique. Au contraire, la promotion du commerce extérieur doit rester un vecteur important de la politique industrielle nationale.
- ◆ L'achèvement du marché intérieur créera de nouvelles opportunités pour les entreprises luxembourgeoises et rendra le Luxembourg plus attractif pour l'implantation de nouvelles activités par des sociétés extra-communautaires qui veulent assurer leurs débouchés en Europe.
- ◆ Toutefois, un nivellement vers le bas des conditions sociales et des salaires est à éviter.

# Au sujet de la politique RDI

Le taux relativement faible (22% de l'emploi et de la VAB, même si ce critère est critiquable) ne doit pas inciter la politique à négliger l'aspect innovation R&D. Au contraire, le CES estime qu'il faut :

- ◆ intensifier et mieux cibler la politique RDI en faveur des entreprises pour soutenir les industries déjà très actives dans ce domaine et pour pousser les industries moins innovantes à changer de camp.
- ◆ influencer la structure dans le sens d'un développement positif des activités à haut degré technologique et modifier la structure actuelle par une politique ciblée.
- ◆ continuer à soutenir les efforts de RDI des entreprises par les régimes d'aides et mesures définis par la loi relative à la promotion de la RDI et inciter les entreprises à investir davantage dans la RDI.
- ◆ utiliser toutes les possibilités prévues par l'encadrement communautaire des aides d'Etat à la RDI.
- ◆ identifier, définir et développer les axes de recherche prioritaires présentant un potentiel économiques.
- ◆ promouvoir le développement d'un nombre limité de pôles de recherche d'excellence à potentiel de transfert technologique élevé.
- ◆ encourager les partenariats entre entreprises du secteur privé et laboratoires de recherche publics.
- ◆ stimuler davantage le concept d'innovation ouverte (open innovation).
- ◆ optimiser la valorisation des résultats de la RDI privée et publique par la mise en place d'une structure de valorisation appropriée permettant de détecter les savoir-faire et inventions à fort potentiel industriel.
- ◆ renforcer les collaborations et les partenariats avec les écoles et instituts à travers l'Europe.
- ◆ cibler les formations et la recherche autour de besoins spécifiques.

# AUTRES ELEMENTS DETERMINANTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRE

- ◆ Les investissements privés et publics dans des activités économiques ainsi que dans la **modernisation des infrastructures** d'un pays sont la clé d'une économie solide. Une infrastructure moderne crée des emplois et stimule la compétitivité. Les projets d'investissements et le développement des infrastructures publiques restent encore trop souvent bloqués par les règles et procédures en place ou par des différends qui opposent investisseurs, intérêts publics et intérêts particuliers.
- ◆ Dans le contexte de marchés en mutation et face à des opportunités à saisir, l'industrie est parfois appelée à faire preuve d'une grande **capacité d'adaptation**. Un élément de cette capacité d'adaptation est le **temps de réaction** de l'industrie pour se donner les moyens de répondre à une nouvelle donne.
- ◆ Certaines activités sont directement liées à la **présence de matières premières** (qui ne se limitent pas aux seules ressources naturelles). On peut observer des liens très forts entre des industries de base et des transformateurs qui se situent en aval. La perte des activités du secteur primaire ou des industries de base qui alimentent d'autres industries, peut fragiliser la situation économique de ces dernières.
- ◆ Le CES reconnaît également l'importance de la **sécurité et santé au travail** et traitera ce sujet suite à l'analyse de l'ensemble des secteurs économiques.



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

**Merci pour votre attention !**